

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 8 AVRIL 2024 À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Danny Roy et Dial Lepage.

Sont absents : Les conseillers Serge-Paul Jean et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

2024-04-08-01 Ouverture de la séance

2024-04-08-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2024-04-08-03 Adoption du dernier procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 soit adopté.

2024-04-08-04 Liste des déboursés du mois de mars

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 109 128,⁹⁰ \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2024-04-08-05 Correspondance (dons)

La greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 mars 2024. Le président résume les communications ayant un intérêt public.

Le président fait lecture d'une lettre provenant du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) et le transfert ponctuel aux municipalités suite à la signature de la déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité.

2024-04-08-05.1 Dons et abonnements

Radio CIEU-FM

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la radio CIEU-FM pour un montant de 75 \$.

Jeux des 50 ans et plus Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 120 \$ soit versé dans le cadre de la 18^e édition des jeux des 50 ans et plus Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine qui aura lieu du 13 au 16 juin 2024.

Conseil régional de l'Environnement Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité renouvelle son adhésion à titre de membre de la CRÉGÎM, pour un montant de 75 \$.

12 H PIN ROUGE

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'une contribution de 100 \$ soit octroyée pour l'événement 12H PIN ROUGE, tenu le 30 mars 2024, dans le but d'amasser des fonds pour la future Maison de soins palliatifs de la Baie-des-Chaleurs.

Association touristique régionale de la Gaspésie

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité renouvelle son adhésion à titre de membre à l'Association touristique régionale de la Gaspésie pour un montant de 563,00 \$, taxes en sus.

2024-04-08-06 Demande de financement temporaire

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à déposer une demande de financement temporaire, et ce, dans le cadre du Règlement numéro 517-23, décrétant une dépense de 1 827 069 \$ et un emprunt maximal de 594 089 \$ pour la construction d'un nouveau centre Plein Air.

QUE monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, soient désignés à titre de signataires pour tout document relatif à cette demande de financement temporaire.

2024-04-08-07 Fonds régions et ruralité (FRR) Volet Festivals et événements

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière de 5 000 \$ à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet Festivals et événements;

QUE la Municipalité s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 5 000 \$;

QUE madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, soit désignée pour agir à titre de signataire pour cette demande.

2024-04-08-08 Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet Initiatives rurales Agrandissement du local dédié au Marché aux Puces

CONSIDÉRANT la demande reçue des responsables du Marché aux puces pour l'agrandissement du local;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet Initiatives rurales, et s'engage à assumer la mise de fonds nécessaire;

QUE la Municipalité désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, pour agir à titre de signataire pour cette demande.

**2024-04-08-09 Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet Initiatives rurales
Aménagement d'un parcours sans obstacle inclusif avec mobilier urbain et espace sanitaire pour handicapés dans le cadre du PRIMA**

CONSIDÉRANT le projet déposé dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour l'aménagement d'un parcours sans obstacle inclusif avec mobilier urbain et espace sanitaire pour handicapés au centre Multi Récréatif;

CONSIDÉRANT l'aide financière maximale de 100 000 \$ obtenue pour la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet Initiatives rurales, et s'engage à assumer la mise de fonds nécessaire;

QUE la Municipalité désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, pour agir à titre de signataire pour cette demande.

2024-04-08-10 Achat d'une camionnette et emprunt au fonds de roulement

ATTENDU les estimations reçues pour l'achat d'une camionnette pour le service des travaux publics;

ATTENDU le véhicule proposé par Chaleur Automobiles Ltée, lequel répondant le mieux aux critères et étant le plus avantageux avec un prix de vente fixé à 66 158,29 \$, incluant les taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon procède à l'acquisition d'une camionnette de marque Chevrolet, modèle Silverado 1500 4RM, année 2024.

QUE la Municipalité emprunte les montants nécessaires à même son fonds de roulement, pour une somme de 60 411,33 \$, taxes nettes. Des remboursements égaux de 10 068,55 \$ seront faits pour cet emprunt pour chacun des exercices financiers 2025, 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030.

2024-04-08-11 Bonification de la demande de soutien financier dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux

CONSIDÉRANT le dépôt, par la résolution numéro 2023-05-01-16, d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon souhaite bonifier cette demande pour accompagner le développement d'un projet visant la protection, la valorisation et la maximisation de l'église de sa paroisse;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens sont mobilisés et qu'un comité a été formé pour mener à bien la démarche;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires du Conseil du patrimoine religieux du Québec est de faciliter la transition des lieux de culte patrimoniaux excédentaires vers de nouveaux usages en lien avec les besoins des communautés, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du Volet 1 (Incubateur à projets de requalification) est de soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets de requalification et qui sont dans les toutes premières étapes de la phase de planification. En plus d'offrir de l'aide financière ad hoc pour la réalisation d'études techniques, de plans d'affaires, et des autres outils nécessaires à la planification des projets, il offre des possibilités de réseautage, d'accompagnement et de formation aux organismes participants;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande de bonification de l'aide financière reçue au Conseil du patrimoine religieux du Québec dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires, Volet 1.

QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise monsieur le maire, Denis Gauthier, à signer l'ensemble des documents relatifs à cette demande.

2024-04-08-12 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées,

routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, madame Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, monsieur Scott Pearce et au président de la FQM, monsieur Jacques Demers.

2024-04-08-13 Appui au Carrefour 50 + du Québec

ATTENDU QUE les activités organisées par le club 50 ans et plus de Saint-Siméon animent notre communauté, et sont essentielles pour plusieurs aînés qui peuvent ainsi sortir de la solitude et éviter l'isolement social;

ATTENDU QUE les activités du club 50 ans et plus offertes aux aînés de Saint-Siméon sont un élément important favorisant le maintien de notre population d'aînés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon considère que le maintien des activités du Club 50 ans et plus de Saint-Siméon est essentiel et s'intègre dans sa politique envers les familles et les aînés;

ATTENDU QUE la population des 65 ans et plus est très importante en nombre dans notre communauté et veut demeurer active et avoir accès à des services de proximité;

ATTENDU QUE depuis quelques années, le gouvernement du Québec a multiplié les normes, les règles, les vérifications en tout genre, ce qui se traduit par des pages et des pages de formulaires à remplir, la plupart du temps en ligne, ce qui décourage de plus en plus les bénévoles aînés à s'impliquer;

ATTENDU QUE de plus en plus de bénévoles se réfèrent au Carrefour 50 + du Québec pour se faire aider et obtenir de l'accompagnement et du soutien;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon considère que les 138 clubs 50 ans et plus affiliés au Carrefour 50 + du Québec et déployés sur tout le territoire des régions Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont un impact positif sur la santé des aînés et sur la vitalité de nos milieux;

ATTENDU QUE le Carrefour 50 + du Québec, avec l'appui du club 50 ans et plus de Saint-Siméon, demande au gouvernement provincial un financement récurrent en soutien aux clubs 50 ans et plus;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE monsieur le maire, Denis Gauthier, soit autorisé à signer, au nom de nom de la Municipalité, une lettre d'appui au Carrefour 50 + du Québec dans sa démarche afin d'obtenir un financement adéquat et récurrent de la part du gouvernement du Québec;

QU'UNE copie de cette lettre soit transmise à monsieur Normand Poirier, président du club 50 ans et plus de Saint-Siméon et à madame Maïté Blanchette-Vézina, ministre régionale de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

QU'UNE copie de cette résolution soit jointe à la lettre d'appui.

2024-04-08-14 Autres sujets

Aucun autre sujet traité.

2024-04-08-15 Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Huit (8) personnes étaient présentes.

2024-04-08-16 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 20 h 45.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale